

LE DROIT INTERNATIONAL

Exposé systématique

par

FRANZ VON LISZT

Professeur à l'Université de Berlin

Traduction française d'après la 9^e édition allemande (1913)

par

GILBERT GIDEL

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris
et à l'École Libre des Sciences Politiques

avec le concours de LÉON ALCINDOR

Docteur en droit, Auditeur au Conseil d'État

Avant-propos de JAMES BROWN SCOTT

PARIS

A. PEDONE, Editeur

13, rue Soufflot, 13

—
1927

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

§ 1 ^{er} . — NOTION ET DIVISION DU DROIT INTERNATIONAL	1
I. — Notion du droit international	1
II. — La nature juridique du droit international	7
III. — Division du droit international	12
§ 2. — LES SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL	12
I. — La pratique juridique et l'établissement formel de règles de droit	12
II. — Le droit de la nature. La philosophie du droit. La politique. Les lois de l'évolution	14
III. — Droit international général et droit international particulier	14
IV. — Codification générale du droit international	15
§ 3. — HISTOIRE DU DROIT INTERNATIONAL	16
I. — Période jusqu'à 1648	16
II. — Période de 1648 à 1814-15	18
III. — Période de 1814-15 à 1856	21
IV. — Période de 1856 à 1878	24
V. — Période de 1878 à 1900	27
VI. — Période depuis 1900 jusqu'à l'heure actuelle	35
§ 4. — LA LITTÉRATURE DU DROIT DES GENS	44
I. — Exposés systématiques	44
II. — Journaux	45
III. — Recueils des traités	46

LIVRE PREMIER

SUJETS JURIDIQUES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

I. — Seuls les Etats sont les personnes du droit international	47
II. — Le concept d'Etat.	48
III. — Naissance et disparition d'un Etat	51

IV. — Reconnaissance des autres Etats pour devenir une personne du Droit international	52
V. — Les modifications dans la forme du gouvernement	54
§ 6. — LA CAPACITÉ INTERNATIONALE	54
I. — L'Etat souverain	54
II. — Etats composés	55
III. — La mi-souveraineté	59
IV. — L'Etat perpétuellement neutre	63
I	
§ 7. — LA SOUVERAINETÉ ENVISAGÉE AU POINT DE VUE DE L'INDÉPENDANCE EXTÉRIEURE	66
I. — Etats égaux en droits	66
II. — Violation de l'indépendance des autres Etats. — Intervention	83 68
III. — Exterritorialité des Etats étrangers	73
IV. — Droit et obligation d'entretenir le commerce	74
§ 8. — LA SOUVERAINETÉ ENVISAGÉE AU POINT DE VUE DE L'INDÉPENDANCE INTÉRIEURE	75
I. — Délimitation des cercles de commandement	75
II. — L'autonomie en matière législative	76
III. — Souveraineté territoriale	78
IV. — Souveraineté personnelle	85
II	
§ 9. — LE TERRITOIRE	85
I. — Définition	85
II. — Le territoire terrestre	86
III. — Colonies et les sphères d'intérêt	88
IV. — Eaux nationales	90
V. — Eaux littorales	92
VI. — Navires publics et navires de commerce considérés <i>territoire flottant</i>	97
VII. — Aéronefs	98
§ 10. — ACQUISITION ET PERTE DU TERRITOIRE	99
I. — En général	99
II. — Le plébiscite et l'option	102
III. — L'occupation	105
IV. — La prise d'un territoire à titre de possession et pour l'administrer	108
III	
§ 11. — LA POPULATION	110
I. — Définition	110
II. — L'acquisition et la perte de la nationalité	111

III. — Droit de protection de l'Etat	113
IV. — <i>Indigénat international</i>	117
V. — Personnes juridiques	117
VI. — Navires	117

LIVRE II

LE COMMERCE INTERNATIONAL ENTRE ETATS
MEMBRES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

PREMIERE PARTIE

LES ORGANES DU COMMERCE INTERNATIONAL

1^{re} Section. — Les organes nationaux du commerce international.

§ 12. — LE POUVOIR DE REPRÉSENTATION INTERNATIONALE EN GÉNÉRAL	
I. — Son fondement en droit public interne	118
II. — Les organes de représentation	118
§ 13. — LE CHEF DE L'ETAT	
I. — Sa situation juridique générale	121
II, III. — Son exterritorialité	122, 124
§ 14. — LES AGENTS DIPLOMATIQUES	
I. — Le droit d'ambassade	125
II. — Classes d'agents	127
III. — La situation juridique des agents diplomatiques	128
IV. — Le pouvoir de représentation	130
V, VI. — L'exterritorialité des agents diplomatiques	130, 131
§ 15. — LES CONSULS	
I. — Définition	137
II. — Division	137
III. — Condition juridique des consuls	138
IV. — Consuls de juridiction	142

2^e Section. — Les organes internationaux du commerce du droit des gens

§ 16. — L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DES ETATS EN GÉNÉRAL	
I. — Les organes nationaux et internationaux	150
II. — Commissions internationales fluviales	151
III. — Commissions internationales sanitaires	153
IV. — Commissions internationales financières	154
V. — Offices internationaux des communautés administratives	155
VI. — Tribunaux internationaux	155
§ 17. — LES ORGANES DES GROUPEMENTS PARTICULIERS D'ETATS	
I. — Caractère général des communautés internationales administratives	156
II. — Les divers offices internationaux	157

§ 18. — LES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

I. — Les divers types	161
II. — Tribunaux mixtes de Turquie	162
III. — Tribunaux mixtes d'Égypte	163
IV. — Tribunaux internationaux de La Haye	166

II^e PARTIELES RAPPORTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX
ET LES FAITS CREATEURS DE SITUATIONS JURIDIQUES

§ 19. — LES RAPPORTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

I. — Le concept des rapports juridiques internationaux	168
II. — Division des rapports juridiques internationaux	171
III. — Non-susceptibilité des privilèges et obligations internationaux	173

§ 20. — LES FAITS GÉNÉRATEURS DE SITUATIONS JURIDIQUES

I. — Faits naturels et actes dépendant de la libre disposition de l'homme	173
II. — Actes juridiques du droit international	174

§ 21. — LES TRAITÉS INTERNATIONAUX

I. — Concept des traités internationaux	178
II. — Conclusion	179
III. — L'effet des traités internationaux	183
IV. — La disparition des traités internationaux	185

§ 22. — LA GARANTIE DES RAPPORTS INTERNATIONAUX

I. — En général	188
II. — Les traités de garantie	189

§ 23. — LA SUCCESSION EN DROIT INTERNATIONAL DANS LE CAS DE MODIFICATIONS TERRITORIALES.

I. — Naissance ou disparition d'un Etat	190
II. — Le principe de la mobilité des frontières des traités	191
III. — Acquisition à titre dérivé	193
IV. — Dettes publiques	194

§ 24. — LE DÉLIT INTERNATIONAL.

I. — Définition	195
II. — Etat sujet immédiat du délit	197
III. — Etat sujet indirect du délit	198
IV. — La notion du délit exclue si l'acte n'est pas contraire au droit	201
V. — Conséquences juridiques du délit international	202

LIVRE III

LES INTERETS COMMUNS AUX ETATS
MEMBRES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

PREMIERE PARTIE

§ 25. — LE LIBRE ACCÈS DU TERRITOIRE ET LA SITUATION JURIDIQUE DES ÉTRANGERS.

I. — Le libre accès du territoire	204
II. — Situation juridique des étrangers	206
III. — Police des étrangers	211
IV. — Bâtiments de commerce étrangers	213

II^e PARTIE

LES INTERETS COMMUNS AUX ETATS EN MATIÈRE DE COMMERCE

§ 26. — LA NAVIGATION EN HAUTE MER ET LA LIBERTÉ DE LA MER

I. — Le principe	215
II. — Son application	215
III. — Exercices exceptionnels des droits de souveraineté en haute mer	219
IV. — Piraterie	220
V. — Droit international de la mer	221

§ 27. — LA NAVIGATION SUR LES FLEUVES ET CANAUX

I. — Situation juridique en principe des fleuves internationaux	224
II. — L'application du principe pour le Danube	226
III. — L'application du principe pour le Congo et pour le Niger	229
IV. — Le canal de Suez et le canal de Panama	229
V. — La navigation intérieure	232

§ 28. — LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

I. — Autonomie de la politique commerciale et les traités de commerce	233
II. — L'entrée, la sortie et la traversée des marchandises	235
III. — La clause compromissoire	237
IV. — Unions	237
V. — Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	238
VI. — Traités relatifs à la production. Traité de 1902 sur l'industrie sucrière	238

§ 29. — LES CHEMINS DE FER, LES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

I. — Les voies ferrées; traité du 15 mai 1886 sur le matériel roulant, etc., traité du 14 octobre 1890 sur le transport des marchandises par voie ferrée	240
II. — Relations postales; l'union postale universelle du 9 octobre 1874	243

III. — Relations télégraphiques; l'union télégraphique universelle du 17 mai 1865, l'union internationale pour la protection des câbles du 14 mars 1884, et la convention du 3 novembre 1906 sur la télégraphie sans fil	245
IV. — Fonctionnement téléphonique	248

§ 30. — MONNAIES, POIDS ET MESURES.

I. — Unions monétaires	249
Convention internationale du mètre	249

III^e PARTIE

LES INTÉRÊTS COMMUNS AUX ÉTATS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ET D'INSTITUTIONS JURIDIQUES

§ 31. — DROIT ET DROIT ADMINISTRATIF

I. — Traités spéciaux	250
II. — Droit administratif international	251

§ 32. — DROIT PRIVÉ ET PROCÉDURE

I. — Traités particuliers	251
II. — Traités collectifs en matière de propriété intellectuelle	252
III. — Conventions de La Haye	255

§ 33. — DROIT PÉNAL ET EXTRADITION

I. — Droit pénal	260
II. — L'extradition	261
III. — Assistance en matière pénale	265
IV. — Extradition des marins fugitifs	265

IV^e PARTIE

§ 34. — LES INTÉRÊTS COMMUNS EN MATIÈRE SANITAIRE

I. — Traités particuliers	265
II. — La lutte contre le choléra	265
III. — La lutte contre la peste	269
IV. — Conférence de Paris de 1903	270
V. — La lutte contre l'abus de l'alcool	271

V^e PARTIE

§ 35. — LES INTÉRÊTS COMMUNS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES BIENS

I. — La lutte contre la propagation des maladies épidémiques parmi les animaux	273
II. — Convention phylloxérique internationale	273
III. — Protection de la pêche	274
IV. — Protection des autres animaux	275
V. — L'Institut agricole international	277

VI^e PARTIE

§ 36. — LES INTÉRÊTS COMMUNS EN MATIÈRE MORALE ET INTELLECTUELLE

I. — Protection des intérêts religieux	277
II. — Protection des intérêts moraux et humanitaires (traite des blanches; protection du travail)	278
III. — Protection des intérêts scientifiques	282

§ 37. — (Suite). LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES NOIRS.

I. — Répression de la traite des noirs africains	283
II. — Traite des travailleurs chinois et polynésiens	287

LIVRE IV

LES LITIGES ENTRE ÉTATS ET LEURS SOLUTIONS

§ 38. — LES MODES DE SOLUTION PACIFIQUE.

I. — Entente entre les parties en désaccord	288
II. — Règlement pacifique des litiges par voie d'arbitrage	290
III. — Mesures de force qui n'entraînent pas l'existence de l'état de guerre	295

§ 39. — LA GUERRE ENVISAGÉE COMME UNE INSTITUTION DU DROIT INTERNATIONAL

I. — La guerre <i>ultima ratio</i>	300
II. — Définition	301
III. — Classification des guerres	302
IV. — Sources des lois de la guerre	303
V. — L'état de guerre	305
VI. — La fin de l'état de guerre	307

§ 40. — LES PRINCIPES DU DROIT DE LA GUERRE SUR TERRE.

I. — Théâtre de la guerre sur terre	310
II. — Forces militaires	312
III. — Hostilités dans la guerre sur terre	315
IV. — La situation juridique des prisonniers	319
V. — Les malades et blessés	321
VI. — Occupation de guerre du territoire ennemi	326
VII. — Traités de guerre	329

§ 41. — LES LOIS DE LA GUERRE SUR MER.

I. — Théâtre des opérations dans la guerre maritime	330
II. — Forces navales	331
III. — Hostilités dans la guerre sur mer (mines sous-marines, bombardement, câbles sous-marins, blocus)	333

IV. — La situation juridique des prisonniers	339
V. — L'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève	339
VI. — Droit de capture	342
VII. — Traités de guerre	348
§ 42. — LA SITUATION JURIDIQUE DES PUISSANCES NEUTRES.	
I. — Développement historique de la notion de neutralité	349
II. — Droits et devoirs des puissances neutres dans la guerre sur terre	351
III. — Droits et devoirs des puissances neutres dans la guerre maritime	353
IV. — Commerce des neutres	356
V. — Contrebande de guerre	358
§ 43. — LA JURIDICTION INTERNATIONALE DES PRISES	
I. — Procédure des tribunaux de prises nationaux	364
II. — Droit du recours devant la cour internationale des prises	365
III. — Organisation de la cour internationale des prises	367
IV. — Procédure devant la cour internationale des prises	367
V. — Dispositions transitoires et finales	368